

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 629

présenté par

Mme Bourouaha, M. Chassaigne, Mme K/Bidi, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 4 AA

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« représentants légaux des élèves »,

les mots :

« élèves et à leurs représentants légaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d'élargir la sensibilisation prévue pour les parents d'élèves, sur les dangers d'une exposition précoce et non encadrée aux écrans, aux élèves eux-mêmes.

Les auteurs de cet amendement considèrent que la sensibilisation des élèves et leurs familles aux dangers d'une exposition précoce aux écrans en général et sur internet ou les réseaux sociaux de façon plus spécifique est indispensable.